

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Date	31 mai 2024	Lieu	Visioconférence
Présents	Jean DARTRON, Guy MANETTE, Teddy FLEREAU, Jean-Charles ALCOOL, Claudia CHAUDRIN-RABOTTEUR, Jocelyn MARTIAL, Eric NESTAR, Yohann SELBONNE, Sylvia SERMANSON, Bruno EDOM, Thierry COLOMBO		
Excusés	Lucien GALVANI, Catherine AZEDE, Philippe MAQUIABA, GERARD PINSON		
Absents	Elin ELIE, Mickael MERABLI, Victoire RAMLALL		
Assistent	Fabrice THOMAS BABEL, Thierry MONTAGNE		

Ouverture de la séance à 19h45

Le Président ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres pour leur présence à ce Conseil de Ligue puis cède la présidence de la séance à VP G MANETTE.

Le Secrétaire général (SG) LUCIEN GALVANI étant absent excusé, c'est le Secrétaire général Adjoint 2 (SGA 2) Thierry COLOMBO qui assure l'animation de la séance.

Après avoir rappelé que cette réunion du CDL se place dans le continuum de la séance du 25 mai 2024 durant laquelle une première partie des règlements a été validée, le SGA 2 donne lecture de l'ordre de jour :

Point 1 : Présentation et validation des règlements pour la saison 2024/25.

Le secrétaire général adjoint 1 (SGA 1) Teddy FLEREAU présente pour échanges et débats différentes proposition de règlements de compétitions qui seront mises au vote de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Ligue.

Après échanges, débats et amendements l'ensemble des règlements sont adoptés à l'unanimité des membres présents à l'exception du règlement de la coupe de Noël : refusé à l'unanimité des membres présents.

Pour ce qui de la Coupe de Noël, le constat est tiré sur le fait que cette compétition n'a pas pu trouver sa place dans le calendrier des compétitions. Le CDL demande au DTR de réfléchir et de proposer une formule alternative qui permettra de contribuer à augmenter le niveau de jeu.

Par ailleurs, à noter l'abstention du SGA 1 pour la proposition adoptée par le CDL et visant à suppression des barrages non contraints aux niveaux R1, R2, R3 foot libre masculin.

Le Président de séance remercie le CDL et demande au SGA 2 de passer au prochain point de l'ODJ.

Point 2 : Validation des propositions de labélisation

Sur proposition du DTR, Thierry MONTAGNE le CDL valide à l'unanimité des membres présents, la validation de la labélisation des clubs suivants qui répondent aux critères FFF.

- CS St FRANCOIS : label jeune niveau espoir et label école de football féminine niveau bronze.
- Les Increvables : label école de football féminine niveau bronze.

Le CDL se félicite de ces nouvelles labélisations qui vont dans le sens de la progression de notre football, et demande au DTR de réfléchir à un plan d'action qui permettra, dès la saison prochaine, d'aller encore au plus près des clubs avec l'ensemble de l'équipe technique, afin d'inciter plus de clubs à rentrer dans la démarche.

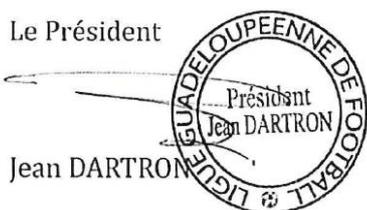
Point 3 : Question diverses

- Le Président informe le CDL des difficultés organisationnelles rencontrées pour la tenue de l'AGO le 30 juin et propose de revenir à la date initialement arrêtée du 23 juin 2024. La proposition est validée à l'unanimité des membres présents. Le Président, conscient des efforts que cela implique, demande à tous les membres du CDL de continuer à se mobiliser afin que les choses se passent correctement.
- Le Président rappelle que nous sommes dans une période marquée par de nombreuses finalités et trophées. Il se félicite de l'organisation du trophée Antilles Futsal ce samedi à Petit-canal qui opposera le champion 2023 de la GUADELOUPE « ASWE » au champion 2023 de la MARTINIQUE « LA RELEVE LAMENTINOISE » et demande aux membres du CDL d'être présents en nombre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H35

Le Président

Jean DARTRON



Le Secrétaire Général

Lucien GALVANI

